

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 2 juin 2014 à 20h30

Étaient présents : Catherine DÉTHUNE - Murielle STEPHAN - Denis MOLINIER - Claude SALLET - Françoise DÉsirANT - Catherine CHEVRIER - Arnaud MATHIOTTE - Marc DEFORGE - Sylvain WOLTER - Sébastien THILL

Absente excusée : Julie GUICHON ayant donné procuration à Murielle STEPHAN

Secrétaire de séance : DESIRANT Françoise

Cinq spectateurs

Madame le Maire demande à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : révision des tarifs de location des trois maisons.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mai 2014 :

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé par dix voix pour et une abstention.

Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs :

La commission communale des impôts directs est composée de :

- 1 président de commission
- 5 membres titulaires domiciliés dans la commune
- 5 membres suppléants domiciliés dans la commune
- 1 membre titulaire domicilié hors du village
- 1 membre suppléant domicilié hors du village

Le Maire présidera la commission.

Le conseil municipal doit proposer, en nombre double, les noms des 12 commissaires titulaires et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux.

Les personnes domiciliées dans la commune, proposées en tant que titulaires sont : Deforge Marc, Sallet Claude, Molinier Denis, Stephan Murielle, Raimond Emmanuel, Huet Pierre, Putégnat Jacques-Yves, Bieri Patrice, Désirant Françoise et Chevrier Catherine.

Les personnes domiciliées dans la commune, proposées en tant que suppléants sont : Kosek Sophie, Palussière Nicolas, Baudet Amandine, Thierry Francis, Lomméré Thierry, Leclef Alain, Quetri Isabelle, Brunot Jean-Marc, Porte Georges et Normand Denise.

Les personnes domiciliées hors de la commune, proposées en tant que titulaires sont : Lhote Jean François de Dommartin Lettrée et Lacourt Jean de Nuisement sur Coole.

Les personnes domiciliées hors de la commune, proposées en tant que suppléants sont : Plançon Emmanuel de Sogny aux Moulins et Lapie Jean de Coolus.

Le conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

Extension de réseaux Chemin des Hauts : SIEM

Madame le Maire rappelle qu'une extension de réseaux est prévue sur le chemin des hauts entre la rue des Noyers et la ruelle Dessales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis « sans tranchée » du SIEM pour la réalisation de ces travaux estimés à 25 600€ HT. Le syndicat prend à sa charge 40% de la somme et finance la TVA. Il reste à la charge de la commune 15 360€.

Dans le prolongement de l'extension, quatre parcelles sont alimentées depuis la rue de Châlons. La question de boucler le réseau se pose mais le raccordement de chaque parcelle est théorique à la charge de chaque propriétaire. Véolia doit faire parvenir un devis faisant apparaître la charge pour les particuliers .

Aliénation d'un terrain communal :

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame Leclère ont formulé une proposition à la commune pour racheter trois parcelles (E848, E 529 et E 539) jouxtant leur propriété. Cette demande vise à aménager un accès à leur domicile car actuellement, leur terrain est enclavé. Ils font une offre de 11 320 € pour les 3 terrains dont la superficie totale est de 532m². Ils prendraient également à leur charge tous les frais annexes (notaire et géomètre).

D'autre part, Madame Putégnat, riveraine de ces mêmes parcelles, s'est déclarée intéressée ; elle a formulé une demande pour connaître le prix de vente et si une délibération avait déjà été prise pour l'aliénation du bien. Aucune proposition de prix n'a été faite de sa part.

Suite à ces courriers, la commune a sollicité l'avis des Domaines, qui ont estimé les parcelles à 21 000€.

Orange s'est également rendue sur place car des servitudes de passage et de réseaux subsistent sur une parcelle. La société n'a pas émis d'avis défavorable à une vente à part laisser un accès à leur service.

La commune a toute latitude pour vendre à qui elle veut et sans faire de publicité particulière c'est une vente de gré à gré.

La commission projets a réfléchi à la question du prix de vente : elle ne veut pas d'un prix trop bas pour dissuader tout projet d'éventuelle construction et souhaite que les terrains soient vendus à un riverain.

Une rétrospective est faite sur le prix de vente de l'ancien presbytère, qui a été vendu à 160 000€. Si le tout avait été mis en vente à l'époque, le prix aurait été fixé à 195 000€.

Après débat entre conseillers, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 25 000€.

Si la vente se faisait, une solution de substitution doit être trouvée pour la voiture d'une locataire : il est proposé que son véhicule puisse être entreposé dans l'ancienne remise à pompe et que le camion communal soit garé dans la grange.

Pour la cuve à fuel, elle peut être installée à un autre endroit.

Révision des tarifs de location des trois maisons :

Lors d'une précédente réunion, les conseillers s'étaient aperçus que les trois locataires n'avaient pas le même loyer pour un agencement équivalent.

Il faut savoir que chaque année, le loyer est révisé à sa date anniversaire à l'indice de référence des loyers.

Selon l'agence, la commune peut fixer librement les loyers. Par souci d'équité, les loyers des locataires pourraient être fixés à 745€ /mois. Rendez-vous sera pris auprès de l'agence pour finaliser cette décision.

Madame le Maire indique que les travaux au 2bis sont terminés.

COMPTE RENDU

Commission animation :

Un récapitulatif des manifestations déjà faites dans la commune, a été repertorié :

- Vœux du maire depuis 2000
- Fête des voisins : deux années consécutives organisées par la commune ; aujourd'hui, c'est à l'initiative des particuliers
- Repas dansant : octobre 2013 : succès
- Décorations de Noël
- Plantation des nouveaux nés
- Commémorations du 8 mai et 11 novembre
- Repas traditionnel du conseil

Les manifestations disparues :

- Fête du village
- 13 et 14 juillet
- Accueil des nouveaux arrivants
- Marché de Noël organisé par Familles Rurales

Les manifestations organisées par les associations :

- Marche gourmande
- Fête des vacances : la première cette année, le 4 juillet

- Chasse aux œufs
- Marché du terroir et vide grenier : depuis 2 ans
- Fête de la musique
- Halloween
- Noël des enfants
- Fête de l'aérodrome le 22 juin

Attentions apportées lors d'un évènement :

- Naissance : carte de félicitations
- Baptême républicain : cadeau
- Mariage : cadeau
- Décès d'un conseiller (ancien ou en exercice): article dans la presse

Idées de nouvelles manifestations :

- Inaugurer la piste BMX et l'aire de jeux
- Organiser une journée sport : foot, pétanque, ...
- Organiser un tournoi ou pas de jeux de cartes
- Commémorer le commencement de la première Guerre Mondiale (voyage ?)
- Définir un thème de décoration de Noël
- Revisiter l'accueil des nouveaux arrivants
- Attention apportée aux personnes ne pouvant pas se déplacer à un moment de l'année

La commune a décidé de reprogrammer cette année, un repas dansant. La date retenue est le samedi 11 octobre 2014. Les prochaines réunions seront ouvertes aux personnes volontaires du village.

C.C.M.C. : voir tableau d'affichage

Syndicat de démoustication :

L'élection du président a eu lieu : Monsieur COLLARD est reconduit dans ses fonctions.

Cette année, la commune devra régler la somme de 2358.66€ au syndicat pour un passage de traitement de 25 minutes. Le traitement a eu lieu fin mai.

S.I.E.M. :

Lors de la dernière réunion, les membres du comité au SIEM ont été élus.

Les membres suivants représentent la commission de Pogny au comité :

Titulaires : MAURICE Pierre et MELLIER André

Suppléants : LAPIE Raymond et LESAIN Denis

AG A.D.M.R. :

Le personnel de l'ADMR comprend 1 secrétaire et 14 aides à domicile. Leur principale activité est l'aide à la vie quotidienne et les personnes âgées constituent l'essentiel de leurs clients. Leur activité est stable par rapport aux années précédentes.

Par contre, leur résultat diminue. En 2012 : +14 739€ et en 2013 : +2 344€.

A Ecury, neuf familles ont recours à leurs services.

C.N.A.S. :

La réunion a eu pour but de présenter le CNAS (prestations versées aux agents) et d'informer les délégués élus de leur rôle au sein de leur collectivité.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Tribunal administratif a notifié son jugement suite à la requête de Monsieur Deforge concernant la suspicion de prise illégale d'intérêt par un élu des collectivités locales et territoriales, au moment de l'élaboration du PLU. Le Tribunal a décidé que l'intervention de Messieurs BIERI Patrice et Pascal était admise, que la requête de Monsieur Deforge était rejetée et que ce dernier devrait verser la somme de 1200€ à la commune au titre de l'article L. 761 alinéa 1 du code de justice administrative. Le surplus des conclusions des parties a été rejeté.

L'Equipe spécialisée des Bases Aériennes va intervenir courant semaine 24 -25 pour le surfaçage et le compactage des pistes de l'aérodrome. Un NOTAM a été déposé pour interdire la piste aux avions pendant la durée des travaux sauf aux avions basés à Ecury.

La Directrice de l'académie de Reims nous informe qu'une classe élémentaire de l'école de la Vallée de la Coole sera fermée à la prochaine rentrée.

La compétence éclairage public a été transférée au SIEM. La société prestataire VIGILEC a changé toutes les ampoules des réverbères de la commune.

Des manœuvres ont eu lieu dernièrement à l'aérodrome. Pour remercier la commune, les militaires ont remis des présents. Ces derniers seront exposés à l'aéroclub.

Vendredi dernier, Monsieur Sallet a constaté qu'un tremplin en bois avait été installé sur l'aire de jeux. Il a donc mis le matériel sur le terrain multisports pour éviter toute dégradation de la nouvelle aire de jeux. Une poutrelle et des planches encombraient déjà le terrain multisports ; un enfant s'est blessé en tombant dessus. Des débris de planche auraient également été jetés dans le champ voisin.

Le conseil a décidé que tout matériel trouvé soit sur le terrain multisports, soit sur l'aire de jeux, sera enlevé. Une réflexion devra être menée sur les modalités d'accès à ces terrains.

Monsieur Molinier constate la charge de travail des employés communaux et demande au conseil de réfléchir pour pallier à ce problème et de prévoir le financement correspondant.

Prochaines réunions :

Visite des bâtiments le 14 juin

Commission communication le 16 juin

Commission travaux le 19 juin

La séance est levée à 22h30